

Menton Vallées

L'AGENDA

AUJOURD'HUI

MENTON

Excursion : découverte du Trophée d'Auguste à La Turbie

Au départ de l'office de tourisme (8 avenue Boyer) à 10 h en minibus. Au cours de cette visite commentée, découvrez les secrets et curiosités de ce site incontournable, tout en admirant son architecture imposante. Une expérience inspirante, mêlant culture et découverte, idéale pour tous ceux qui souhaitent explorer les merveilles de notre région. Prévoir une gourde remplie et des chaussures fermées pour la marche. Tarif : 27 euros. Réservation sur le site www.menton-riviera-merveilles.fr

Découverte de la biodiversité de l'aire marine protégée Cap Martin à bord du Brigantin

Au départ du vieux-Port, de 8 h 30 à 10 h 30, avec les écogardes de la Communauté de la Riviera française. Réservation : www.menton-riviera-merveilles.fr

Sortie en voilier au cœur du sanctuaire Pelagos à la découverte des cétacés de Méditerranée

Au départ du vieux-Port, de 10 h à 18 h, avec les animateurs de l'association SOS Grand bleu dans le cadre des animations de la Communauté de la Riviera française. Réservation : www.menton-riviera-merveilles.fr

BEAUSOLEIL

Conseil municipal

À 19 h 30, au centre culturel prince héréditaire Jacques.

ROQUEBRUNE

Festival « Cap sous les étoiles » : « Brel : le spectacle »

Au parc du Cap Martin, ouverture des portes à 19 h et début du spectacle à 21 h. Olivier Laurent offrira un hommage bouleversant à Jacques Brel, sous la direction de Gil Marsalla & Directo Prod. Tarif : à partir de 35 euros. Billetterie en ligne sur le site de la ville.

CASTELLAR

Festival international de mandoline

À 21 h, sur la place de la mairie.

nice-matin

Nous contacter

MENTON ET VALLÉES

5, rue Masséna, 06 500 Menton

Tél. : 04 93 41 72 60

E-mail : menton@nicematin.fr

Abonnements

Tél. : 04 93 18 28 38

Publicités

Tél. : 04 93 18 70 00

MENTON Un foyer d'accueil pour les auteurs de violences intrafamiliales devrait voir le jour, non sans polémiques. Le procureur de la République du tribunal judiciaire d'Arras s'exprime sur l'intérêt de ces dispositifs.

« Ces foyers sont efficaces et protecteurs »

PAR THOMAS RIBAUD / TRIBAUD@NICEMATIN.FR



L'hôtel Le Chouchou, futur lieu d'accueil de ce centre, est à deux pas de la gare de Menton. PHOTO CYRIL DODERGNY

C'EST UNE ANNONCE qui a fait polémique. La mairie de Menton a décidé de transformer l'ancien hôtel Le Chouchou en un centre de prise en charge pour les auteurs de violences intrafamiliales et non les victimes. Le but affiché est de protéger ces dernières et de limiter la récidive.

Détaillée en conseil municipal le 17 juin, l'information n'a pas tardé à créer la polémique. Six jours plus tard, la députée Rassemblement national Alexandra Masson s'en est allée d'une publication assassine sur Facebook. Parlant « d'hôtel 5-étoiles (...) pour les auteurs de violences conjugales », la probable future candidate à l'élection municipale de 2026 dénonce : « Ce renversement des priorités est inacceptable. On ne lutte pas contre les violences en récompensant les coupables. (...) La place des agresseurs n'est pas dans un centre financé par les contribuables, mais devant la justice – et, si nécessaire, en détention. »

Interdiction d'entrer en contact avec la victime

Pourtant, si aucun établissement de ce genre n'existe jusqu'alors dans les Alpes-Maritimes, la mairie de Menton a pris exemple sur des dispositifs déjà en fonction ailleurs en France. C'est notamment le cas du Home des Rosati, à Arras (Pas-de-Calais). Procureur de la République du tribunal judiciaire d'Arras, Sylvain Barbier Sainte Marie [en photo ci-contre] est particulièrement engagé en faveur du foyer.

Contacté par Nice-Matin, il en détaille l'organisation. « On y



accueille des hommes (huit places) et des femmes (deux places), essentiellement en pré-sentiel, c'est-à-dire après la garde à vue, le déferement et la présentation devant le juge de la liberté et de la détention, lequel impose un contrôle judiciaire avant la comparution devant un tribunal correctionnel, dans la majorité des situations. »

En résumé, la plupart des individus vivent dans l'établissement au cours de la période d'attente entre leur interpellation et leur jugement. « Le délai moyen de prise en charge est de six mois. Ces personnes sont sous contrôle judiciaire, avec l'interdiction d'entrer en contact avec la victime et de se rendre à son domicile. À défaut, la réponse peut être l'incarcération immédiate. En structure,

le cadre est contraint, le retour quotidien est fixé à 18 h 30. Des sanctions peuvent être prises en cas de manquement au règlement, et les violations d'obligations sont signalées au parquet », détaille Sylvain Barbier Sainte Marie.

Un taux de récidive plus faible que la moyenne nationale

Le procureur de la République assume son plein soutien en faveur de ces structures d'accueil des auteurs de violences intrafamiliales. « Je suis persuadé que ces dispositifs sont efficaces et protecteurs des personnes et de la société. Un travail de fond est opéré avec les auteurs. Ce qui est visé est un changement dans leurs représentations et dans leurs comportements. Ces foyers permettent d'une part de protéger la victime, d'autre part de sortir l'auteur du cycle des violences intrafamiliales, et enfin d'éviter la récidive en mobilisant une réponse sociale à différents niveaux et une réponse pénale ferme. »

Au-delà de l'expérience de Sylvain Barbier Sainte Marie, les faits semblent contredire les accusations d'Alexandra Masson. En effet, le home des Rosati a enregistré en 2018 un taux de récidive à la sortie de 13 %, près de trois fois inférieur à la moyenne nationale à 40 %. Lors du conseil municipal du 17 juin, Henri Scandola, adjoint aux grands travaux, a affirmé que les marchés devraient être lancés dans l'été, pour un début des travaux au plus tard en novembre.